

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 avril 2025

n° 042-25

Objet : *RS - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention de mandat entre Grand Chambéry et le SMSB pour la maintenance des bâtiments des Aillons-Margéraz*

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt

- Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 avril 2025

délibération n° 042-25

objet **RS - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention de mandat entre Grand Chambéry et le SMSB pour la maintenance des bâtiments des Aillons-Margérial**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que par décision n° 021-21 du Bureau du 21 février 2021, une convention de mandat a été approuvée entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB) relative à la réalisation d'études et travaux de maintenance sur les bâtiments des Aillons-Margérial, par laquelle le SMSB a confié sa maîtrise d'ouvrage à Grand Chambéry.

La station des Aillons-Margérial est une station familiale qui procède à sa diversification depuis plusieurs années et doit poursuivre sa transition. Au-delà de la diversification des activités, la question de la mise à niveau des bâtiments qui accueillent des services et commodités doit être retravaillée pour correspondre aux nouvelles attentes des clientèles et de l'exploitation.

Il est donc proposé de conclure un avenant n° 3 à cette convention de mandat, dans l'objectif de réaliser les pré-études et études programmatiques en vue de la réhabilitation des bâtiments des Aillons-Margérial 1000 et 1400.

Le financement des pré-études et études (50 k€ HT) sera assuré par Grand Chambéry et à l'issue, un bilan de l'opération sera présenté au SMSB dans le cadre de l'exécution de cette convention. Le SMSB remboursera les dépenses sur présentation d'appels de fonds. Grand Chambéry sollicitera les subventions et les reversera au SMSB.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Vu la décision n° 021-21 du Bureau du 11 février 2021 portant approbation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges relative à la réalisation de missions de travaux et études sur les bâtiments d'Aillons-Margérial,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges pour la réalisation des pré-études et études de requalification des bâtiments des Aillons-Margérial,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant et les documents à intervenir,

Article 3 : de solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de la Région, du Département, de l'Etat, de l'Union européenne ou de tout autre financeur,

Article 4 : de dire en application de L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **042-25**

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention de mandat entre Grand Chambéry et le SMSB pour la maintenance des bâtiments des Aillons-Margéraz

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 2 - Avenant

Date de l'acte : 10 avril 2025

Annexe(s) : Avenant n°3 Convention mandat SMSB AM

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250410-lmc1H33500H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33500H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2025

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 14 avril 2025